



Jean-Patrick Jouhaud

23/01/2020

Note de recherche¹

Une réforme territoriale sans bases scientifiques et intellectuelles. Quelles forces de ces nouvelles régions, dont le Grand Est, à l'échelle européenne ?

La réforme promulguée par la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions fait suite à la tribune du Président de la République du 2 juin 2014, dont la carte initiale a été modifiée après les nombreuses réactions politiques de tous bords et le processus parlementaire pour aboutir au texte final le 17 décembre 2014 adopté par les députés.

Cette réforme résulte d'une démarche initiée dès 2008 et n'a jamais été étayée par la moindre étude allant dans le sens de la décision prise par l'Élysée.

Le projet d'une révision des périmètres des régions a fait l'objet d'au moins deux comités de réflexion :

- En 2008, la Commission pour la libération de la croissance française présidée par Jacques Attali et mise en place par le président de la République a rédigé un rapport fournissant des recommandations et des propositions pour relancer l'économie du pays. Elle a préconisé notamment de réduire le nombre de régions pour accroître leur attractivité, de renforcer les intercommunalités et de supprimer les départements.
- Le Comité Balladur mis en place en 2009 pour la réforme des collectivités locales va dans le même sens en proposant de réduire le nombre de régions de 22 à 15 pour qu'elles atteignent une population moyenne de 3 à 4 millions d'habitants. Il n'est plus question de supprimer les départements mais de favoriser les fusions.

¹ Ce texte correspond à la présentation de l'auteur lors du Colloque organisé par le CRESAT de l'Université de Haute Alsace, à Mulhouse, le 6 septembre 2019 (en lien avec la Revue Géographique de l'Est) : *L'Est français dans le tourbillon des réformes territoriales. Quelle gouvernance pour les territoires redessinés du Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté ?*

Dans ce cadre, Jean-Patrick Jouhaud, ex-directeur d'études du Secrétariat général aux affaires régionales et européennes (SGARE Alsace) - devenu en 2015 SGARE Grand Est - a présenté une contribution au titre de l'APR.

Le communiqué de l'Élysée a annoncé entre autres la réduction du nombre de régions de 22 à 14, ainsi que la suppression des départements. Dans ce schéma, les régions Alsace et Lorraine devaient fusionner. Les présidents en poste y étaient plutôt favorables, mais les élus alsaciens, en particulier ceux du Haut-Rhin, se sont fortement opposés à cette fusion à venir par les canaux médiatiques, et en particulier contre le président de la région Alsace. Ils avaient déjà combattu le président de la région dans son projet de créer une collectivité unissant les deux départements. Il faut préciser que la communication de l'ex Région Alsace auprès des électeurs pour une telle fusion n'a pas été exemplaire pour leur expliquer l'intérêt d'un tel regroupement.

Face à ces divisions internes au sein de l'Alsace, à de multiples pressions d'élus locaux de tous les territoires français (départements et régions) et à la perspective des élections régionales à venir dans le cadre du nouveau découpage régional en décembre 2015, le gouvernement a très vite fait marche arrière en rétablissant les départements et en associant la région Champagne-Ardenne, initialement regroupée avec la Picardie à l'Alsace-Lorraine pour éviter une déconvenue politique avec le Front National.

Dans ce contexte, en partie lié aux contradictions des élus alsaciens comme nous l'avons souligné, la population et ces derniers ont été mis devant le fait accompli. Les trois régions ont été regroupées courant juillet 2014 pour former la région Grand Est. Cette fusion, comme les autres, a été créée uniquement sur des choix politiques par l'Élysée sans aucun fondement scientifique et statistique. L'ancien Président de la République l'a reconnu maintes fois à l'occasion de ses sorties médiatiques pour présenter ses livres en public.

Pour autant, l'État avait à sa disposition bon nombre de structures régionales et nationales pour étayer une démarche permettant de définir une nouvelle cartographie des régions : DATAR, puis CGET, Insee, réseaux des SGAR, DREAL, etc....; que de moyens scientifiques et intellectuels pour préparer une réforme territoriale fondée sur un socle de réflexions.

Le diaporama ci-joint, ainsi que certaines cartes récentes qui en sont extraites, fait le point sur les moyens dont disposait l'État pour élaborer cette réforme sur des bases sérieuses. Le cas des métropoles est évoqué avec une référence à une démarche préalable au premier choix, basée sur des travaux menés par une Mission Métropole associant les SGAR au sein de l'ex Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) devenue en mars 2014 Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Concernant la réforme territoriale, les ex SGAR Grand Est (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) ayant de grandes compétences d'études interrégionales initiées par la Datar début 1990 - à l'échelle d'un « Grand Est » incluant également Bourgogne-Franche-Comté - ont réalisé une étude entre fin 2014 et mi 2015. Celle-ci démontre les grandes disparités de cette nouvelle région ; étude qui a également été utilisée pour mettre en avant la stratégie de l'État dans cette nouvelle perspective, laquelle est tombée dans les oubliettes depuis 2017.

Le diagnostic territorial produit par les ex SGAR Grand Est peut être trouvé sous le lien : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Documents-publications/Publications-et-etudes/Etudes-et-cartes>

L'étude se situe dans la partie « 2. Prospective et planification stratégique » sous le titre « Diagnostic de la région ACAL » (deux fichiers).

La présentation du diaporama fait également référence aux économies produites par la réforme territoriale avec le cas exemplaire de l'Occitanie. Depuis le reportage « le grand gaspillage de la fusion des régions » présenté par Jacques Monin dans « Secrets d'info » sur France Inter (<https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-14-juillet-2019>), les rapports de la Cour des Comptes et de la Chambre Régionale Grand Est à l'automne 2019, démontrent les surcoûts engendrés par les collectivités régionales suite à cette réforme. Toutefois, ces rapports restent silencieux sur les dépenses du fonctionnement des services de l'État, malgré les contractions d'emploi, ou des Chambres Consulaires.

Sur les performances de ces nouvelles grandes régions au niveau européen, la présentation montre par quelques cartes qu'il n'en est rien. Grandes régions à l'échelle européenne, elles sont classées au niveau unitaire territorial statistique NUTS 1. Au niveau national, il ne faut pas perdre de vue le décalage qui peut exister entre le Grand Est ou l'Occitanie regroupant respectivement 5,6 et 5,8 millions d'habitants, et la Corse qui en rassemble 333 000.

Les anciennes 22 régions, pour lesquelles des statistiques continuent d'être produites notamment par l'Insee pour l'institut EUROSTAT, sont classées en NUTS 2.

Les cartes réalisées avec des indicateurs socio-économiques présentées dans le diaporama sont également accessibles au format A4 et en PDF dans le dossier « la réforme territoriale : et maintenant ? »

Par la suite, d'autres cartes commentées viendront compléter ce dossier et alimenter le débat sur le sujet des effets invisibles de la réforme territoriale.

Nous considérons que les regroupements territoriaux peuvent certes être envisagés, mais en définissant des périmètres administratifs (département et région) sur la base de véritables analyses et de travaux conséquents. Hélas, cela ne semble pas encore à l'ordre du jour de la République.

Texte et illustrations de la présentation orale : à télécharger sur le lien suivant

https://www.apr-strasbourg.org/prospective/uploads/2020/01/LEst-français-dans-le-tourbillon-de-la-Réforme-territoriale-06_09_19-R.pdf

